



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU DEFINITIF ANNUEL
DES AVANCEMENTS DE GRADES 2018
DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Le Maire de SAINT ANDRE DE L'EURE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

VU la délibération en date du 16/03/2018 fixant les ratios d'avancement de grade,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 22/03/2018,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ART 1 : Le tableau annuel des avancements de grades au titre de l'année 2018 du cadre d'emploi des adjoints administratifs est arrêté définitivement comme suit :

Avancement au grade de :	Agent	Nomination possible à compter du
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	DIEME Corinne	1 ^{er} avril 2018
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	MARCILLAC Priscilla	1 ^{er} avril 2018

ART 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié, en les formes prescrites.

L'intéressé(e) pourra effectuer, auprès du Tribunal Administratif (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté, dont une ampliation sera fournie au Receveur Municipal, à l'intéressé(e), au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 23 mars 2018**

Le Maire,
Serge MASSON.

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le

Notifié le

